Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

318864 - Les arguments de l'usage du Coran pour traiter des maladies organiques et morales

question

Vous avez affirmé dans l'un de vos avis juridiques consultatifs que le Coran est un remède pour les maladies organiques et morales. Quel est votre argument? Et comment utiliser le Coran pour soigner un chauve? Puisse Allah vous récompeser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le Coran est un remède d'après cette paraole d'Allah le Très-haut: « Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants.» (Coran,17:82) Ceci s'applique aussi bien aux maladies organiques que morales. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) s'exorcisait et le faisait pour les malades issus de sa famille en récitant les Trois Protectrices (Coran,sourates112,113 et 114). Si la pratique était inutile, il ne l'aurait pas faite.

Mouslim (2192) a rapporté d'après Aicha que: «quand le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) souffrait, il récitait les Trois Protectrices et soufflait sur son corps. Quand sa souffrance était devenue trop aigue, je les récitais pour lui puis passait sa propre main sur son corps dans l'espoir d'en obtenir bénédiction. » (rapporté par Mouslim (2192)

D'après Aicha, quand l'un des membres de la famille du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) tombait malade, il récitait les sourates protectrices et souffalait sur le corps du souffrant. Lors de sa maladie qui l'a emporté, je récitais et soufflais et me saisissais de sa main pour la passer sur son corps, car elle était bien plus bénie que la mienne.»

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

Selon Ibn Hibban (6098) Aicha a rapporté que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) etait arrivé auprès d'elle alors qu'elle se faisait soigner (ou exorciser) par une femme...Il lui dit alors: « soigne-la par le Coran. »

Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Allah le Très-haut a dit: «Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants.» (17:82): « la juste explication est que la préposition 'min' renvoie ici au genre et n'implique pas une partition ». Le Très-haut a dit: « Ô gens! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans les poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants.» (Coran,10:57)

Le Coran est un remède parfait pour toutes les maladies du coeur et du reste du corps, celles d'icibas et celles affectant l'au-delà. Mais tout le monde n'est pas apté à en tirer profit.

Si le malade l'utilise correctement pour se soigner et s'il l'applique sur la base d'une foi sincère, une acceptation totale et une ferme adhésion doublé du respect des conditions d'utilisation, aucune maladie ne lui résiste.

Comment les maladies pourraient-elles résister à la parole du Maître de la terre et du ciel, parole qui, descendue sur les montagnes, les aurait fendues, et sur la terre, l'aurait tranchée! Il n'existe aucune maladie du coeur ou du corps que le Coran n'indique pas le remède et le moyen de prévenir. C'est du moins le cas de celui auquel Allah en a donné la bonne compréhenssion. » Extrait de Zaad al-Maad (4/322)

Il dit ailleurs dans la même source: « le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) adminitrait trois types de soins.Le premier se faisait à l'aide de remèdes naturels. Le deuxième consistait à employer des remèdes divins.Le Troisième se composait des deux précdents.»(4/22)

Plus loin, il poursuit (4/162) évoquant l'enseignement du Prophète (bénédiction et salut soient sur

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadidiid

lui) relatif au traitement de la morsure de serpent à l'aide de la Fatihah. Les deux auteurs des Sahih ont cité ce hadith rapporté par Abou Said al-Khoudri: « un groupe des compagnons du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) partirent en voyage et s'arrêtèrent auprès du campement d'une tribu arabe. Il sollicitèrent leur hospitalité et elle leur fut refusée...Le chef de tribu fut mordu par un serpent et ils ils tentèrent tout pour le sauver en vain. C'est alors que certains dirent: pourgoui pas aller voir si les voyageurs peuvent nous être utiles. Ils vinrent dire: «ô voyageurs! Notre chef a été mordu par un serpent et nous avons tout tenté pour le soigner en vain. Pouvez -vous faire quelque chose? » L'un d'entre eux dit: en effet, au nom d'Allah, je sais le soigner. Mais puisque vous venez de nous refuser votre hospitalité, je ne vais pas le faire à moins de recevoir une contrepartie.Les deux parties sont tombées d'accord sur un troupeau de motons. Dès cet instant, le guérisseur se mit à réciter: « Louange à Allah , le Maître des univers... » et à cracher sur le malade. Du coup, ce dernier a été immédiatement guéri, et il s'est mis à marcher normalement. Le narrateur dit: «ils leur ont remis la contrepartie convenue. Et certains ont dit: « partgez-la. » Le guérisseur dit: «non, ne le faites pas avant que nous ne retournions auprès du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) pour lui raconter ce qui s'est passé et voir ce qu'il va nous dire.» Quand ils arrivèrent auprès du Messager (bénédiction et salut soient sur lui) et lui racontèrent ce qui s'était passé, il dit: «comment as-tu su que la Fatihah contient un remère? ... Vous avez eu rasion. Répartissez la contrepartie et donne-moi une part.»

Ibn Maddjah a rapporté dans ses Sunan un hadith selon lequel le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « le Coran est le meilleur ramède.» Il est bien connu que certaines paroles possèdent des vertus particulières prouvées par l'expérience. Que faut-il croire alors quand on a affaire avec la parole du Maîtres des mondes qu'Il mest au-dessus de toute autre parole et lui confère une préminence égale à celle d'Allah par rapport à Sa créature. Sa parole est le remède parfait, l'imminuté efficace, le lumière guidante, la miséridorde globale, une parole qui, révélée sur une montagne, l'écraserait du fait de la grandeur et de la majesté de son Auteur. Sous ce rapport, le Très-haut dit: «« Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

pour les croyants.» (Coran,17:82) La préposition min renvoie ici au genre et n'implique pas une partition selon le plus juste des deux avis (émis sur la question). La préposition a le même sens que la parole du Très-haut: «Nous faisons descendre du Coran, ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants. » (Coran,48:29) Car tous les concernés font partie de ceux qui ont cru et fait de bonnes oeuvres.

Que croire de la Luminaire (al-Fatihah) que nulle autre révélation divine figurant dans le Coran, dans les Egangiles, dans la Thora et dans les Psaumes n'égale. Car cette sourate résume les contenus des livres d'Allah , dans la mesure où elle renferme les noms fondamentaux du Maître le Très-haut qui impliquent les autres: Allah, ar-Rabb, ar-Rahmaan. On y affirme la Résurrection et y mentionne les deux aspets du Tawhiid que sont l'unicité d'Allah dans Sa souveraineté et Son unicité dans Sa divinité. On y mentionne encore notre besoin du Maître le Transcendant qui s'exprime dans la demande d'assistance et lde a bonne guidance, que seul le Transcendant est capable de satisfaire. »... Plus loin, il écrit: « il fut un moment où je me suis retrouvé malade à La Mecque et n'ai pu disposposer ni d'un médecin ni de médicmments. Je ne me soiganais qu'à l'aide de cette sourate. Je m'abreuvais de l'eau de zamzam puis la récitais plusieurs fois avant de boivre de nouneau de l'eau de zamzam. C'est ainsi que j'ai été complètement guéri. À partir de ce moment, je compte sur la récitation de la sourate pour soigner bien des douleurs et j'en tire le plus grand profit. »

Cheikh Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: » Certes, Allah, l'Auguste, le Majastueux n'a pas créé une maladie sans lui créér un remède, que celui-ci soit connu ou pas.De même, Allah le Transcendant, le Très-haut a placé dans le livre et la Sunna révélés à Son Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) le remède de tout ce dont les gens souffrent en fait de maladies physiques et morales.Allah a permis à des fidèles d'en tirer profit et d'obtenir un bien que seul Allah le Puissant et Majestueux est capable de mesurer.» Extrait de ses avis juridiques consultatifs (3/453).

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

Deuxièmement, parmi les expériences faites sur le traitement de maladies organiques par le Coran figure l'ecriture de certains versets sur une feuille et la tremper dans de l'eau et se servir de celle-ci.

Selon Ibn al-Qayyim (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) des ancêtres pieux ont permis l'ecriture du Coran et son infusion dans une liquide à boire pour profiter de la vertu thérapeutique qu'Allah lui a conféré.

D'où l'usage du Coran destiné au taitement d'un accouchement difficile. Il s'agit d'écrire les versets : « Quand le ciel se déchirera et obéira à son Seigneur -et fera ce qu'il doit faire -et que la terre sera nivelée, et qu'elle rejettera ce qui est en son sein (les morts) et se videra, et qu'elle obéira à son Seigneur -et fera ce qu'elle doit faire - » (Coran, 84:1-5) pour confectionner une solution dont une partie est à boire par la femme concernée et une autre à pluvériser sur son ventre.

Un autre usage du Coran est destiné au traitement de l'hémorragie nasale. Cheikh al-Islam,Ibn Taymiyyah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrivait sur le front du souffrant: «Et il fut dit: «Ô terre, absorbe ton eau! Et toi, ciel, cesse [de pleuvoir]!» L'eau baissa, l'ordre fut exécuté et l'arche s'installa sur le Jûdi, et il fut dit: «Que disparaissent les gens pervers! » (Coran,12:44) Je l'ai entendu dire qu'il l'a ecrit pour plusieurs personnes et elles ont été guéries. Il dit : il n'est pas permis d'ecrire les versets avec le sang du concerné comme le font des ignorants, car le sang est impur. Aussi ne peut-il pas servir à écire la parole d'Allah le Très-haut.

Un autre usage du Coran est destiné au traitement d'un mal de dent. Il s'agit d'ecrire sur la joue affectée par la douleur: «Au nom d'Allah le Clément,le Miséricordieux... « Dis: « C'est Lui qui vous a créés et vous a donné l'ouïe, les yeux et les cœurs.» Mais vous êtes rarement reconnaissants!» (Coran,67:23) On peut aussi écrire: « Dis: « À qui appartient ce qui est dans les cieux et la terre ? » Dis: « À Allah! » Il S'est à Lui-même prescrit la miséricorde. Il vous rassemblera, certainement,

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

au Jour de la Résurrection: il n'y a pas de doute là-dessus. Ceux qui font leur propre perte sont ceux qui ne croient pas » (Coran,6:12)

Un autre usage du Coran est destiné au traitement d'un abcès...On ecrit sur lui: «et les laissera comme une plaine dénudée dans laquelle tu ne verras ni tortuosité, ni dépression.» (Coran,19:106-107) Extrait de Zaad al-Maad (4/327-329)

Troisièmement, nous n'avons rien trouvé à propos du traitement la perte des cheveux. Il n'en demeure pas moins vrai, comme nous l'avons dit plus haut, que le Coran est un remède. Chaque fois qu'on est armé de certitude, de determination et qu'on s'en remet sincèrement à Allah le Très-haut, la guérison vient d'Allah le Maître des mondes, grâce à Sa puissance et Sa volonté. C'est à l'instar de ce qui se passe avec la plupart des médicaments. Que de médicaments prescrits par les plus grands spécialistes s'avèrent inefficaces! Cela empêche-t-il que d'autres médicaments soient efficaces? Doit-on en déduire nécessairement l'inefficacité de la médecine?

Allah le sait mieux.